



FFHANDBALL

Le Président

Créteil, le 22 mai 2024

Aux ligues, comités, et clubs

Dossier suivi par Nicolas Barbeau – DAF IFFE
06.35.55.44.88 - n.barbeau@ffhandball.net

Objet : collecte de la taxe d'apprentissage 2024

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

En 2023, la FFHANDBALL a collecté 72.363 € de taxe d'apprentissage des entreprises et a reversé 40.855 € aux ligues, comités et/ou clubs partenaires du dispositif.

En 2024, La fédération est à nouveau éligible à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage. C'est une opportunité que nous devons tous saisir. Cette taxe permettra d'aider nos structures à financer des parcours de formation, des équipements pédagogiques, des intervenants qualifiés...

Les entreprises ont versé ce solde obligatoire (0,09% de leur masse salariale brute de l'année 2023), déclaré dans leur DSN d'avril, à leur URSSAF

Entre le 27 mai et le 4 octobre, les entreprises devront décider, via la plateforme SOLTÉA de la Caisse des Dépôts et Consignations, l'organisme ou les organismes tels que la FFHANDBALL auquel elles souhaitent que ce solde soit reversé à travers **le processus de fléchage précisé dans le document joint.**

Pour la **collecte du solde de la taxe d'apprentissage 2024**, la FFHANDBALL souhaite poursuivre une **politique incitative et redistributive avec ses ligues, comités, et clubs, à savoir :**

- Elle reversera 50% de chaque somme collectée d'entreprise qui aura été apportée par l'intermédiaire d'une ligue, d'un comité, ou d'un club.
- Cette redistribution s'effectuera sous la forme d'une dotation de supports, matériels, ou équipements pédagogiques ou d'un remboursement d'investissements pour la formation.

Vous trouverez ci-joints la plaquette FFHANDBALL pour la collecte 24 et le bordereau d'identification du montant versé, que vous pouvez adresser aux dirigeants d'entreprises de votre réseau, à nous retourner.

Pour les ligues, comités, et clubs intéressés, il est possible d'insérer une page spécifique territoriale ou locale dans cette plaquette de collecte pour personnaliser le support.

Ensemble, soyons plus forts.

Philippe BANA
Président

PJ1 : dossier de présentation FFHANDBALL, des actions de formation IFFE / CFA, et du nouveau process de collecte de la TA

PJ2 : process de collecte sur la plateforme SOLTÉA pour l'entreprise et d'identification de la FFHANDBAL pour le fléchage

PJ3 : bordereau d'identification du montant prévisionnel de versement 2024 de l'entreprise vers la FFHANDBALL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | ffhandball@ffhandball.net
94 046 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | www.ffhandball.fr

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z